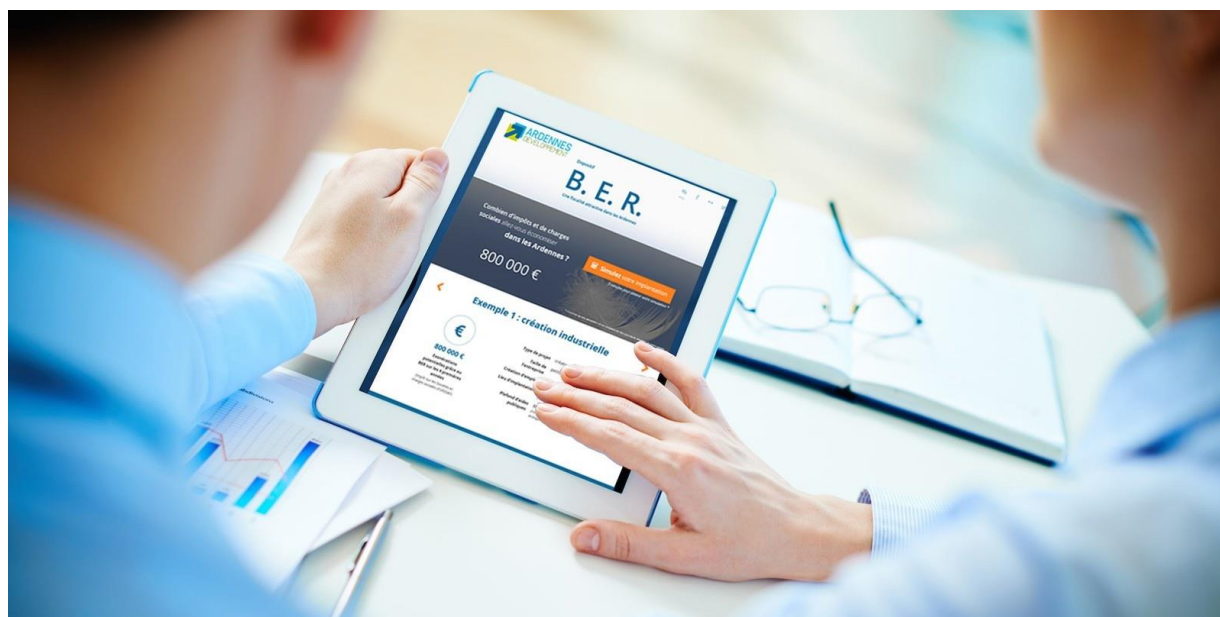


# Ardennes Développement mise sur la compétitivité prix avec un simulateur d'exonérations

Publié le 16 janvier 2016 par Vincent Gollain



Les Ardennes comptent plus de 280 000 habitants avec des villes majeures telles que Charleville-Mézières, Sedan ou Rethel. Les emplois présents s'élèvent à 94 500 avec comme principaux employeurs privés : PSA, EDF et la fonte Ardennaise (source : CCI, [Chiffres clés 2015-2016](#)).

En quatre ans, de 2010 à 2014, les Ardennes ont perdu pas moins de 3 000 emplois. Pour faire face à l'urgence de la situation, l'agence de développement économique, [Ardennes Développement](#), a été créée le 30 octobre 2014 et est opérationnelle depuis le printemps 2015.

Ardennes Développement additionne les capacités d'intervention et l'expertise de la totalité des acteurs économiques du territoire.



Les missions confiées à cette nouvelle agence ont été définies ainsi :

- Accueillir les entreprises, faciliter leur implantation et les accompagner dans leur croissance
- Faire connaître et apprécier les avantages concurrentiels des Ardennes
- Participer au développement des filières et des pôles d'excellence du département

Les priorités sectorielles retenues sont les suivantes :

- Centres de Relations Clients (CRC) et Services Tertiaires à valeur ajoutée
- Transformation des matériaux et industrie
- Energie et éco-activités
- Logistique
- Agroalimentaire

Comme ses consœurs, Ardennes Développement a fortement investi dans le marketing territorial, notamment avec un groupe de travail qui en utilisant la méthode **CERISE REVAIT** a permis de définir une stratégie partagée avec ses membres et de mettre en place des outils comme un site Internet, un **blog** hebdomadaire, une newsletter bimestrielle (sur abonnement) et les réseaux sociaux (twitter, Facebook et LinkedIn).

L'agence dispose d'un dispositif quasi-unique en France de défiscalisation des entreprises (l'autre territoire étant localisé en Midi-Pyrénées), le BER (Bassin d'Emploi à Redynamiser). Les entreprises qui s'installent ou réalisent des extensions d'établissements dans le bassin d'emploi à redynamiser (BER) jusqu'au 31 décembre 2017 peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et des charges patronales à certaines conditions. Pour Jean-Louis Amat, Directeur de l'agence : « *Cela permet à une entreprise de bénéficier d'une fiscalité comparable aux champions européens (Luxembourg 20%) au lieu des 65% environ pratiqués en France* ».

Cet avantage comparatif des Ardennes a été intégré dans la stratégie marketing car il offre des atouts indéniables, mais aussi car l'évaluation faite en 2013 du BER par la CCI des Ardennes ([étude à télécharger](#)) a montré que ce dispositif jugé très efficace par les entreprises n'est pas connu à l'extérieur du département, malgré les [informations officielles en ligne](#). Pour répondre à ce défi de valorisation, l'agence a construit un [outil de simulation en ligne](#), déployé en septembre 2015, qui permet de calculer effectivement l'économie réalisée pour un projet qui s'implante dans les Ardennes. Très simple à utiliser, cet outil donne en quelques minutes une indication de l'intérêt (fiscal) de s'implanter. Les projets identifiés par le site sont systématiquement contactés « de manière à les qualifier pour ensuite leur proposer éventuellement une implantation ou une mise en relation » affirme Jean-Louis Amat.

A noter que le simulateur BER est [disponible en anglais](#) depuis mi-janvier 2016 afin de permettre à l'agence d'adresser des prospects non francophones dans leurs actions de prospection exogène.

[/ob\\_380073\\_guide-pratique-ber.pdf](#)

*Le guide pratique du BER par Ardennes Développement*

Publié dans [stratégie territoriale et mktg](#), [marktterr](#), [ardennes](#), [attractivité](#), [Actions collectives](#)